

Titre : Retraite : comment anticiper la baisse de vos revenus ?

[Logo MAIF]

[Musique MAIF]

Texte à l'image : Comment bien préparer sa retraite

Pourquoi est-il important de préparer sa retraite ?

Jean-Philippe Dubosc [Consultant BFM Business, Rédacteur en chef toutsurmesfinances.com] : En France, en moyenne, on touche 70 % de son dernier salaire à la retraite. On pourrait se dire que c'est pas mal. En fait, c'est un peu un leurre, ce fameux 70 %, parce qu'il y a des grandes différences selon les professions. Les fonctionnaires, eux, c'est plutôt 60 % tout simplement parce qu'ils ne cotisent pas sur leurs primes. Or, les fonctionnaires ont de plus en plus de primes. Pour ce qui est des cadres, leur retraite de base est plafonnée et leur retraite complémentaire rapporte de moins en moins, donc ils ont un taux de remplacement de plutôt 50 %. Et les travailleurs indépendants, c'est-à-dire les artisans et commerçants, c'est pire, ils n'ont que 40 % de taux de remplacement tout simplement parce qu'historiquement, ils ont choisi de cotiser proportionnellement moins à la retraite que les salariés parce qu'ils comptaient sur la vente de leur commerce ou de leur entreprise à la retraite pour se faire un pécule. Le problème, c'est que ça ne fonctionne plus maintenant.

Texte à l'image : Existe-t-il des moyens pour augmenter sa retraite ?

Jean-Philippe Dubosc : Il est très important de partir à la retraite à taux plein, c'est-à-dire avoir une pension complète. Pour avoir une pension complète, il faut respecter ce qu'on appelle sa durée d'assurance. La durée d'assurance, c'est le nombre de trimestres requis qui dépend de votre année de naissance, que vous devez avoir validés pour avoir justement une pension sans minoration, sans décote. Il faut 166 trimestres si vous êtes né en 1955. Il en faut 172 si vous êtes né en 1973. C'est très important de respecter votre durée d'assurance pour avoir une retraite sans décote. Si vous ne pouvez pas valider tous vos trimestres, vous avez la possibilité de racheter des trimestres. Vous pouvez racheter des trimestres au titre des années incomplètes de cotisation. Si vous avez eu un travail saisonnier, si vous avez fait de l'intérim, si vous avez eu un CDD, si vous avez eu une période de chômage qui n'a pas été indemnisée, vous pouvez racheter les trimestres manquants.

Vous pouvez aussi racheter les trimestres pour les études supérieures. Quand on est étudiant, on ne travaille pas, donc on ne cotise pas à la retraite. Vous pouvez racheter jusqu'à 12 trimestres. Vous pouvez faire même mieux. Vous pouvez travailler plus longtemps au-delà de votre durée d'assurance. Et dans ces cas-là, vous avez le droit à une surcote. C'est une majoration. C'est 5 % par année supplémentaire cotisée, donc ça vaut le coup de travailler un peu plus longtemps.

Texte à l'image : Quelles sont les autres solutions pour préparer sa retraite ?

Jean-Philippe Dubosc : Pour maintenir son niveau de vie à la retraite, il y a plusieurs solutions. La

première est la plus évidente, c'est acquérir sa résidence principale. L'idée, c'est de faire en sorte de ne plus payer de mensualité de remboursement à 60 ans, c'est-à-dire au moment où on part à la retraite. On peut aller aussi plus loin et faire de l'investissement locatif. Les loyers vous permettent de percevoir des revenus réguliers qui vont compléter vos retraites. Il y a même des dispositifs de défiscalisation comme le Pinel pour ceux qui paient beaucoup d'impôts. Vous avez l'épargne retraite, notamment le produit d'épargne retraite, le nouveau produit qui a été créé par la loi Pacte et qui remplace tous les produits d'épargne retraite depuis le 1er octobre 2020. Le gros intérêt de ce placement, c'est que les cotisations peuvent être déduites du revenu imposable. En revanche, ce que les épargnants doivent savoir, c'est que les fonds du PER sont bloqués jusqu'au départ à la retraite, sauf pour l'acquisition de la résidence principale et en cas d'accident de la vie.

Texte à l'image : Et l'assurance vie ? A-t-on raison de dire qu'il s'agit du placement idéal pour la préparation à la retraite ?

Jean-Philippe Dubosc : Les études montrent que le premier motif de souscription d'un contrat d'assurance vie, c'est la préparation à la retraite. Les Français ont complètement raison parce que ce placement a beaucoup d'atouts. Premier atout, contrairement au livret A, il n'est pas plafonné. Ça veut dire que vous pouvez verser autant que vous le souhaitez. Contrairement également au livret A, vous pouvez détenir plusieurs contrats d'assurance vie. Contrairement au plan d'épargne retraite, les fonds ne sont pas bloqués jusqu'à la retraite, vous pouvez effectuer des retraits quand vous le souhaitez. Par ailleurs, c'est un placement sécurisé. Le fonds en euros propose une garantie sur le capital. Ça veut dire que quoi qu'il arrive, l'épargnant retrouve ses versements qu'il a versés sur le fonds euro. Il peut potentiellement augmenter le rendement de son contrat d'assurance vie en souscrivant des unités de compte qui sont principalement investies dans des actions d'entreprise et profiter ainsi du dynamisme des marchés financiers.

Texte à l'image : La valorisation de l'épargne sur des supports en unité de compte est soumise à des fluctuations à la hausse ou à la baisse suivant l'évolution des marchés financiers et présente un risque de perte en capital. Ce risque financier est assumé par l'adhérent.

Jean-Philippe Dubosc : À la retraite, l'épargnant peut programmer des rachats. Ça veut dire qu'il va percevoir une partie de son capital. Il peut également choisir une sortie en rente viagère. Cette fois-ci, il va percevoir une somme régulièrement jusqu'à son décès. À noter d'ailleurs que par rapport au plan d'épargne retraite, la sortie en rente viagère par l'assurance vie est fiscalement un peu plus intéressante. En choisissant bien son contrat d'assurance vie, on peut aussi participer à la protection de l'environnement et on peut aussi favoriser l'économie locale. Pour ce qui est de la défense de la planète, on peut prendre des supports qui respectent les critères ESG, pour Environnement, Sociétal et de Gouvernance. Pour l'économie locale, il y a des contrats qui permettent de prendre des parts dans des petites et moyennes entreprises locales.

[Logo MAIF]